

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 20 (1875)
Heft: 12

Vereinsnachrichten: Société militaire fédérale : section vaudoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

utile à plus d'un titre. — Le perfectionnement du tir de l'infanterie a fait l'objet d'un rapport et d'une discussion.

A *Vevey*, les réunions de la sous-section ont été consacrées à des causeries familières sur des sujets militaires, à l'audition d'intéressantes données sur l'organisation militaire des différentes puissances européennes, à la discussion de la question du tir et enfin à des exercices d'escrime et d'équitation.

La sous-section de *Morges* s'est occupée de l'étude de la nouvelle organisation militaire, à laquelle elle a consacré plusieurs séances, — du service de l'espionnage des armées, — du perfectionnement du tir, — de l'étude du combat de *Wissembourg* en 1870, avec applications tactiques. — Elle a entendu d'intéressants exposés sur la révolution militaire opérée par les dernières guerres ; — sur les chemins de fer au point de vue militaire, — sur la reconnaissance des frontières méridionales de la Suisse.

Enfin, la sous-section de *Lausanne* a discuté la question du tir, celle des cuisines de campagne et celle non moins importante de la meilleure chaussure à adopter pour la troupe, — et cela sur des rapports spéciaux. — Les nouvelles publications militaires allemandes, — les frontières de notre pays, — les chemins de fer au point de vue militaire, — la levée des troupes vaudoises en 1858, — des études sur les cavaleries française et autrichienne, ont été les sujets d'intéressantes séances.

Nous enregistrons avec plaisir les louables efforts de ces diverses sous-sections et nous félicitons ceux de leurs membres qui savent profiter des ressources qui leur sont ainsi offertes.

En considérant l'importance de l'instruction de l'officier, le peu de temps relatif qui lui est consacré dans nos écoles militaires, la nécessité de la compléter par le travail individuel, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître que des réunions d'officiers sont devenues une nécessité. Aussi, notre société vaudoise devrait-elle se proposer pour but : le développement et la vie des sous-sections ; encourager leur création dans les localités qui n'en possèdent point encore, et chercher à leur procurer, pendant l'hiver, les aliments d'instruction qui leur font défaut. — Le Comité central trouverait certainement de l'écho s'il faisait, à cet effet, appel au dévouement des officiers qualifiés, qui consentiraient à se transporter auprès des diverses sous-sections. Un chapitre spécial pourrait être ouvert au budget de la société pour frais de déplacements et indemnités.

Nous recommandons cette idée à nos camarades et désirerions qu'elle fût émise et discutée à l'assemblée générale de notre section, projetée pour cet été. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Le Conseil fédéral a approuvé un règlement sur le recrutement, l'instruction et l'équipement des trompettes.

M. le colonel Chuard, à Lausanne, ayant demandé au Conseil fédéral sa démission de la place d'instructeur d'arrondissement de la I^{re} division, cette démission lui a été accordée en tout honneur et avec remerciements pour les services rendus.

(*Feuille fédérale.*)

Ont été nommés instructeurs de 1^{re} classe dans la cavalerie : MM. les majors Cavieszel, Kühne et Schmid, jusqu'ici instructeurs de 2^{me} classe. Instructeurs de 2^{me} classe : MM. les lieutenants Moilliet, Hermann et de Cerjat. Sous-instructeurs : MM. Pietzker et Bühler, aides-instructeurs.

Berne. — Le Conseil d'Etat a déjà procédé à la composition de ses nouveaux corps de troupes. Voici l'état des officiers supérieurs et des capitaines des corps comptant dans la II^e division :